Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E
Schwarzenbergplatz 16
1010 Vienne

Déclaration de la Représentation permanente de la France en réponse à la Russie, relative aux "élections" en Crimée, prononcée par le Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OSCE, Alexandre Vulic

Monsieur le président, en complément des éléments livrés par le délégué de l'Union européenne sur lesquels ma délégation s'aligne, je souhaite ajouter quelques éléments en réponse à la mention de la France dans l'intervention de l'ambassadeur de la Fédération de Russie.

La France rappelle qu'elle ne reconnaît ni la légitimité de l'organisation, ni les résultats des élections régionales organisées en Crimée le 10 septembre par les autorités de facto. Elle demeure attachée au plein rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

Notre position est claire et constante. Elle ne saurait en rien être remise en cause, ni par quelque déplacement d'initiative personnelle que ce soit, ni par quelque déclaration que ce soit, qui n'engagent pas les autorités françaises. A cet égard, nous regrettons fortement le déplacement en Crimée d'anciens parlementaires qui constitue en effet une violation du droit international.